Commune de CHASTRE

Division de CORTIL-NOIRMONT

Immeuble sis rue de Gembloux, au nº 11

CHASTRE 2ème. Div/ Cortil-Noirmont

Section C - nº 454 t.

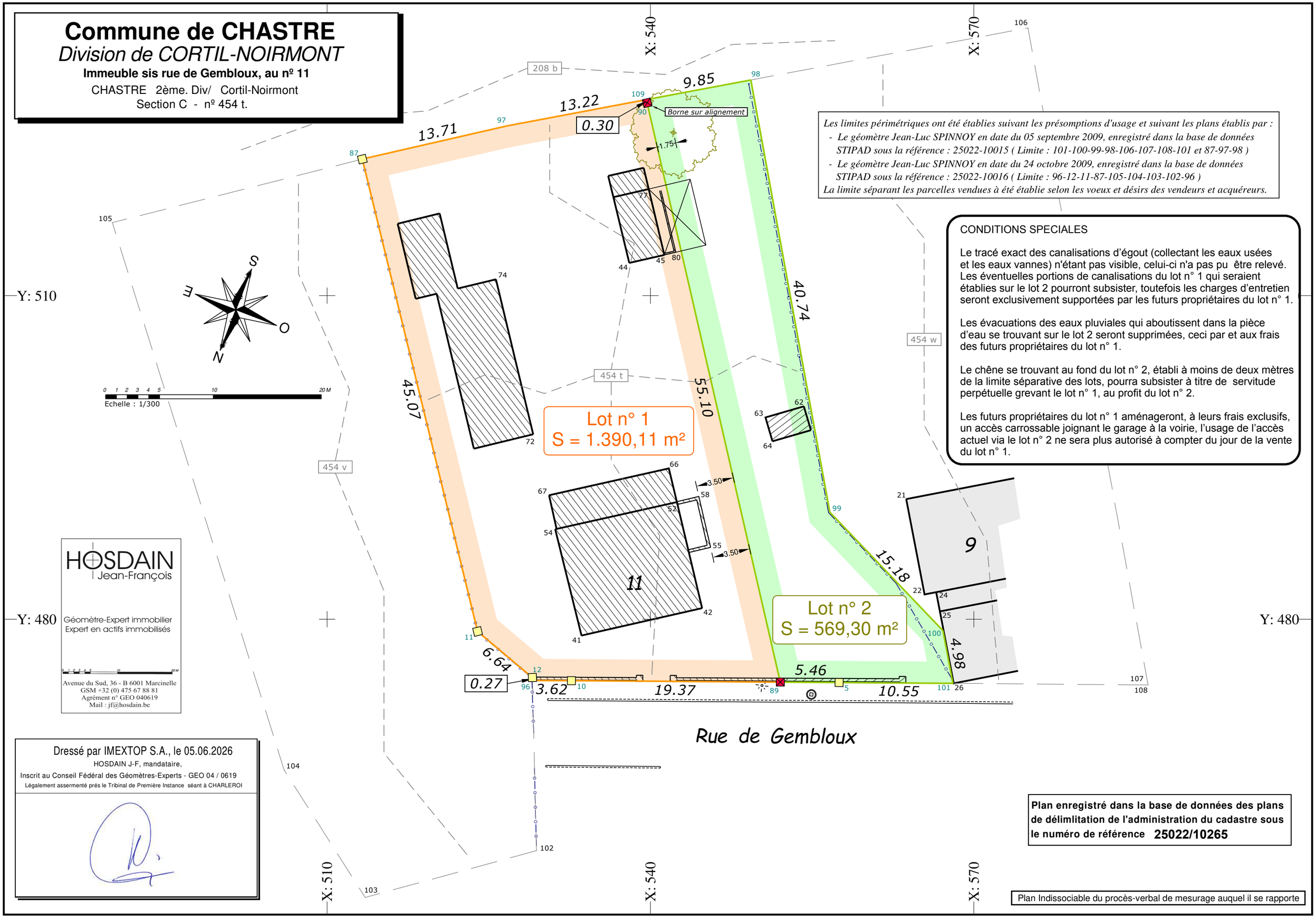

Les limites périmétriques ont été établies suivant les présomptions d'usage et suivant les plans établis par :

- *Le géomètre Jean-Luc SPINNOY en date du 05 septembre 2009, enregistré dans la base de données STIPAD sous la référence : 25022-10015 (Limite : 101-100-99-98-106-107-108-101 et 87-97-98)*
- *Le géomètre Jean-Luc SPINNOY en date du 24 octobre 2009, enregistré dans la base de données STIPAD sous la référence : 25022-10016 (Limite : 96-12-11-87-105-104-103-102-96)*

La limite séparant les parcelles vendues à été établie selon les voeux et désirs des vendeurs et acquéreurs.

CONDITIONS SPECIALES

Le tracé exact des canalisations d'égout (collectant les eaux usées et les eaux vannes) n'étant pas visible, celui-ci n'a pas pu être relevé. Les éventuelles portions de canalisations du lot n° 1 qui seraient établies sur le lot 2 pourront subsister, toutefois les charges d'entretien seront exclusivement supportées par les futurs propriétaires du lot n° 1.

Les évacuations des eaux pluviales qui aboutissent dans la pièce d'eau se trouvant sur le lot 2 seront supprimées, ceci par et aux frais des futurs propriétaires du lot n° 1.

Le chêne se trouvant au fond du lot n° 2, établi à moins de deux mètres de la limite séparative des lots, pourra subsister à titre de servitude perpétuelle grevant le lot n° 1, au profit du lot n° 2.

Les futurs propriétaires du lot n° 1 aménageront, à leurs frais exclusifs, un accès carrossable joignant le garage à la voirie, l'usage de l'accès actuel via le lot n° 2 ne sera plus autorisé à compter du jour de la vente du lot n° 1.

HOSDAIN
Jean-François

Géomètre-Expert immobilier
Expert en actifs immobilisés

Avenue du Sud, 36 - B 6001 Marcinelle
GSM +32 (0) 475 67 88 81
Agrément n° GEO 040619
Mail : jf@hosdain.be

Dressé par IMEXTOP S.A., le 05.06.2026

HOSDAIN J-F, mandataire,

Inscrit au Conseil Fédéral des Géomètres-Experts - GEO 04 / 0619

Légalement assermenté prés le Tribinal de Première Instance séant à CHARLEROI

Plan enregistré dans la base de données des plans de délimlitation de l'administration du cadastre sous le numéro de référence 25022/10265

Plan Indissociable du procès-verbal de mesurage auquel il se rapporte

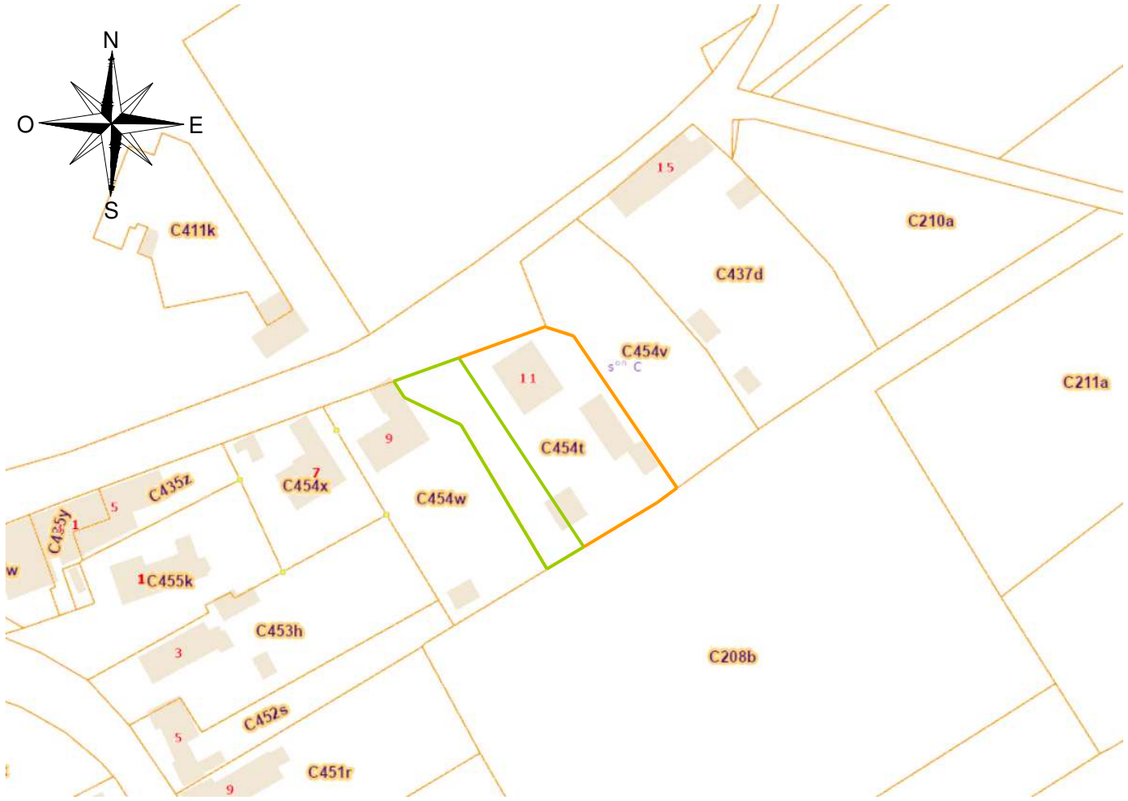

"(c) Les données cadastrales 1.1.2026 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de Documentation Patrimoniale".

Liste de coordonnées

(Coordonnées locales)

Numéro	Coord. X.	Coord. Y.	Description	Numéro	Coord. X.	Coord. Y.	Description
5	557.501	474.133	Borne communale	72	529.114	497.139	Coin garage
10	532.669	474.302	Borne communale	74	525.662	511.503	Coin garage
11	523.961	478.870	Borne	77	539.832	519.876	Coin garage
12	529.044	474.592	Borne	80	542.351	514.024	Coin muret
21	563.719	491.135	Coin habitation	87	513.267	522.652	Borne
22	565.421	482.291	Coin habitation	89	552.042	474.170	Nouvelle borne
24	566.504	482.502	Coin annexe	90	539.688	527.871	Nouvelle borne
25	566.844	480.724	Coin garage	96	529.054	474.327	Point limite
26	568.129	474.053	Coin garage	97	526.630	525.723	Point limite
41	533.603	478.490	Coin habitation	98	549.304	529.989	Point limite
42	544.789	481.027	Coin habitation	99	556.632	489.916	Point limite
44	538.032	513.032	Coin garage	100	567.126	478.948	Point limite
45	541.288	513.767	Coin garage	101	568.055	474.060	Point limite
52	542.447	490.850	Coin habitation	102	529.424	458.546	Point limite
54	531.159	488.345	Coin habitation	103	513.533	454.205	Point limite
55	545.573	486.661	Coin muret	104	506.018	466.021	Point limite
58	544.489	491.375	Coin muret	105	490.074	516.763	Point limite
62	554.224	499.729	Coin remise	106	575.018	534.815	Point limite
63	550.664	498.708	Coin remise	107	586.121	474.113	Point limite
64	551.319	496.500	Coin remise	108	586.154	473.900	Point limite
66	541.701	493.985	Coin annexe	109	539.620	528.167	Point limite
67	530.592	491.485	Coin annexe				

Province de BRABANT-WALLON

Commnue de CHASTRE

(Cortil - Noirmont)

PROCES - VERBAL DE MESURAGE

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin

Je soussigné Jean-François HOSDAIN, Géomètre-Expert Immobilier, légalement assermenté en cette qualité près le Tribunal de Première Instance séant à Charleroi, agissant en qualité d'administrateur de la S.A. IMEXTOP dont le siège est établi Avenue du Sud 36 à 6001 MARCINELLE, déclare :

Avoir été requis par les propriétaires d'un immeuble bâti, sis à CHASTRE / Cortil-Noirmont, rue de Gembloux, au nº 11, paraissant cadastré 2ème. Division, section C nº 454 t, aux fins de procéder au mesurage, et à la division de la parcelle cadastrale.

Pour ce faire, je me suis rendu sur les lieux, et, ai tout d'abord rétabli les limites périmétriques du bien à diviser selon présomptions d'usage et selon les vœux et désirs de mes requérants pour ce qui concerne la limite séparative des lots ainsi formés.

Après cela, j'ai procédé au mesurage de cet ensemble, et, ai constaté :

Parcelle bâtie reprise au plan sous lot n° 1 et teinte orange
Cadastré ou l'ayant été Section C nº 454 t/partie.
Contenance : 1.390,11 m²

Parcelle non bâtie reprise au plan sous lot n° 2 et teinte verte
Cadastré ou l'ayant été Section C nº 454 t/partie.
Contenance : 569,30 m²

Estimant ma mission terminée, j'ai clos et signé le présent procès-verbal de mesurage, pour servir et valoir ce que de droit.

Dossier nº : Rousseaux / Cortil-Noirmont

Plan nº : 1

Echelle: 1/300

Equidistances : -----

Réf. Mesures & Evaluations: **25022/10265**

Dessiné par : JFH

HOSDAIN
Jean-François
Géomètre-Expert immobilier
Expert en actifs immobilisés
Avenue du Sud, 36 - B 6001 Marcinelle
GSM +32 (0) 475 67 88 81
Agrément n° GEO 040619
Mail : jf@hosdain.be

Indices	Modifications	Dates